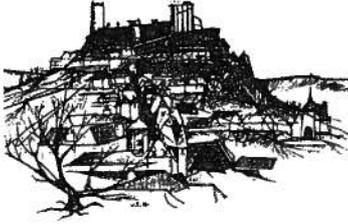


Le Journal de



TURENNE

EDITORIAL

Bogue de l'an 2000 qui n'a pas répondu au rendez-vous, cagnotte fiscale qui se dévoile timidement ou encore qu'y a-t-il dans notre assiette ? Voilà trois des sujets de conversation favoris de nos grands communicateurs "médiats", au cours de ces derniers mois sans oublier la tempête même si notre commune a été relativement épargnée et pendant ce temps là... la vie continue.

Banal, trop banal sans doute pour intéresser quiconque... sauf chacun d'entre nous qui devons quotidiennement régler nos propres difficultés tout en essayant de bâtir des projets sans forcément beaucoup de repères.

La municipalité n'échappe pas à cette règle où le quotidien et l'avenir se concurrencent souvent alors qu'ils sont totalement imbriqués.

Après la carte communale officiellement validée depuis peu de temps, le plan d'aménagement du bourg entre dans sa phase concrète tandis que le schéma d'assainissement est bien avancé. Autant de dossiers structurants indispensables pour l'avenir de notre commune mais bien longs et administrativement compliqués à mettre en oeuvre. Ils ne doivent pas pour autant empêcher de traiter les sujets quotidiens dont l'entretien de la voirie, n'est ni le seul ni le moindre.

Mais il y a aussi la fête qui est bien présente avec le programme varié et copieux, qu'ont préparés les associations, où chacun pourra choisir selon ses goûts.

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Votre conseil municipal vient d'entrer dans sa sixième et dernière année de mandat. Cette année sera marquée par de nouvelles réalisations. Les méchantes langues - mais y en a-t-il à Turenne ? - ne manqueront pas de faire le rapprochement entre la proximité des prochaines élections et une accélération des travaux municipaux. Or, rien de vrai dans cela : simplement, les projets ont suivi leur cours. Rappelez-vous : le Conseil, formé de beaucoup de novices, dont moi-même, a dû apprendre son métier et les conseillers à travailler ensemble après les chamailleries de la campagne électorale. Un programme de travail s'est élaboré au fil des budgets, avec ses retards, ses contretemps... il se trouve qu'en matière de gestion publique le temps ne se maîtrise pas facilement : les intervenants sont nombreux et imprévisibles, les procédures lourdes à l'extrême... cinq ans ont vite passé dans ces conditions. Cette année vous verrez se réaliser, après trois ans de gestation, la première phase du plan d'aménagement du bourg. Un encart dans ce numéro vous l'explique en détail.

Sans doute savez-vous déjà qu'EDF a financé intégralement une étude de mise en lumière du bourg. La première phase qui concerne l'illumination du château (l'actuel système est totalement hors d'usage) et de son pourtour immédiat entre en réalisation et sera opérationnelle avant la saison estivale.

J'avais également espéré que nous pourrions ouvrir le gîte d'étape cet été, mais force est de constater que les retards pris seront difficilement rattrapables.

.../...

N° 9

Mai 2000

Archives F. BAUSSIAN



Le mot du maire (suite)

Cette année encore, fidèles à nos engagements, nous poursuivons les travaux de rénovation de l'école avec, en particulier, le changement des huisseries extérieures.

Les fâcheux, mais je n'en ai jamais rencontré à Turenne, pourraient dire que le Conseil Municipal a les yeux plus gros que le ventre et que les finances de la commune vont pâtir de tous ces projets. Un article, dans ce journal, consacré à la situation financière de notre commune, montre qu'elle est saine et que nous avons les moyens de nos (modestes ?) ambitions.

Des projets, en effet, nous en avons encore et, pour ma part, j'espère que le nouveau conseil, issu de la prochaine consultation, aura à coeur de reprendre ceux qui n'auront pas été menés à terme. Parmi ceux-ci la construction d'une station d'épuration pour le bourg, programmée dans le schéma d'assainissement désormais en vigueur, est une priorité. Le Conseil Municipal devra se prononcer d'ici peu sur son implantation. Le choix est délicat.

Dans le dernier bulletin publié en 1999, j'avais émis le voeu de voir enfin une boulangerie se réouvrir à Turenne. J'avais avancé la date de 2000. Malheureusement le projet, tel que nous l'avions conçu, a échoué. Mais restent une volonté intacte du Conseil Municipal et un véritable professionnel toujours intéressé. Nous avons donc repris notre copie et j'ai la conviction que nous allons prochainement aboutir.

Toujours dans le même bulletin, j'avais abordé la question, ôh combien délicate, de la déviation de Turenne. Je puis vous assurer que ce dossier a, depuis, été sérieusement étudié en coordination par les services des Conseils Généraux du Lot et de la Corrèze. L'idée d'une déviation par la vallée de la Tourmente est à ce jour quasiment abandonnée et je m'en réjouis. Les tracés retenus désormais se situeraient donc tous à l'Ouest de Turenne et, à ce stade de la réflexion, j'ai confiance dans l'évolution du projet.

Voilà, brossé à grands traits, un aperçu de la situation.

Parallèlement, je constate avec plaisir que les beaux jours vont voir éclore les animations que les associations ont soigneusement mijotées pendant l'hiver.

Sereinement, comme il l'a fait depuis sa mise en place, le Conseil Municipal de Turenne travaillera jusqu'au terme de son mandat, et en mars prochain la démocratie s'exprimera.

DEMOGRAPHIE

Du 31 JUILLET 1999 au 31 MARS 2000

- NAISSANCES :

- Léa, Huguette, Marie VANDENABEELE, née le 10 Septembre 1999, 1ère jumelle.
- Manon, Arlette, Gabrielle VANDENABEELE, née le 10 Septembre 1999, 2ème jumelle.
- Ségolène, Marie-Anna, Adeline GOSSELIN, née à Brive le 6 Octobre 1999.
- Tom GEOFFRE, née à Brive le 12 Décembre 1999.
- Léa, Annick, Ida LARCHE, née à Brive le 22 Décembre 1999.

- MARIAGES :

- Eric, Pierre, André VATTEVILLE et Béatrice TRONCHE, le 3 Juillet 1999.
- Medhi, Olivier BELHADJKACEM et Nathalie, Anne, Hammé, Suzanne DALAIN, le 17 Juillet 1999.
- Patrice, Laurent DELGOULET et Valérie, Josette NOUAL, le 24 Juillet 1999.
- Christophe CLUZEL et Lysiane MANTEL, le 24 Juillet 1999.
- Laurent, Marcel, Charles BONDUELLE et Annabel CHANAT, le 14 Août 1999.
- Guy Marie Alain KIEFFER et Dominique, Marie Thérèse PARNET dit MORTEL, le 18 Sept. 99.

- DECES :

- Louis COSTE décédé à Brive le 9 Juin 1999.
- J. Baptiste TOURAL décédé à Comil le 27 Août 1999.
- Pierre André VEYSSIERE décédé à Turenne le 8 Octobre 1999.
- Antoinette SOUBRIE veuve MUZAC décédée à Brive le 29 Novembre 1999.
- Rosier COSTE décédé à Turenne le 5 Décembre 1999.
- Marie FEIX veuve FOUILLADE décédée à Brive le 10 Décembre 1999.
- Roger Edmond VALERY décédé à Brive le 11 Janvier 2000.
- Guy DUFOUR décédé à Brive le 13 Février 2000.
- Michel DUWEZ décédé à Turenne le 30 Mars 2000.

COMMUNIQUES

- OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC.

La Mairie est ouverte au public les jours suivants :

Lundi	de 8 h 30 à 12 h 30	Fermée au public
Mardi	de 8 h 30 à 12 h 30	de 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	de 8 h 30 à 12 h 30	Fermée au public
Jeudi	de 8 h 30 à 12 h 30	de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi	de 8 h 30 à 12 h 30	de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : permanence assurée de 10 h 00 à 12 h 00 par Monsieur le Maire ou les Adjointes.

- MAISONS A LOUER OU A VENDRE.

La Mairie reçoit de nombreuses demandes de maisons ou terrains à louer ou à vendre : si vous faites parvenir à la Mairie un descriptif sommaire du bien à louer ou à vendre, il sera transmis aux demandeurs; il ne vous est demandé qu'une seule chose : prévenir la Mairie lorsque la transaction a abouti.

- OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

La Bibliothèque est ouverte les Samedis après-midi de 14 heures 30 à 16 heures 30.

- COLLECTE ESTIVALE DES ORDURES MENAGERES.

Elle s'effectuera :

- Le mardi matin et le vendredi à dater du 15 JUIN 1999.
- Une fois par semaine le vendredi matin pour le PLAN D'EAU à dater du 18 JUIN 1999.
- Une fois par semaine le mardi matin à dater du 15 JUIN, pour les villages de :
GONDRES - BILLET - LA VIGERE - LA BOUZONIE.
- La boucle de GERNES sera collectée une fois par semaine le vendredi matin à dater

du 18 JUIN 1999.

- RECENSEMENT DES JEUNES.

Jeunes Gens. Jeunes Filles. Vous venez d'avoir 16 ans, ou bien vous allez avoir 16 ans. Vous avez l'obligation de vous recenser à la mairie de votre domicile dans le mois de votre anniversaire.

C'est une obligation légale. A défaut, vous pourriez être recensé d'office par la ville de votre lieu de naissance, qui peut être différente de votre domicile.

- BRUITS DE VOISINAGE.

Un arrêté préfectoral en date du 24 NOVEMBRE 1999, vient de nous parvenir. Il est affiché et est à la disposition de toute personne voulant le consulter. Cet arrêté porte aussi bien sur le bruit que peuvent causer les animaux de compagnie, que ceux engendrés par les tondeuses, débroussailleuses, ou ceux encore générés par les personnes elles-mêmes, que ce soit de manière diurne ou nocturne.

Il prévoit un certain nombre de dispositions qui, si elles devaient ne pas être respectées, entraîneraient pour tout contrevenant quelques soucis.

- PREFECTURE DE LA CORREZE.

Primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes Campagnes 2000 :

La réglementation concernant la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, campagne 2000, prévoit pour cette année une seule période de dépôt entre le 1er Mars et le 15 Juin 2000.

Les dossiers sont constitués de :

- Un imprimé de demande (liasse autocarbonnée).
- Un exemplaire de la notice d'information et de la note

"nouveau campagne 2000".

- Trois exemplaires des listes de l'E.D.E.

Les dossiers sont à retourner directement à la DDAF sans visa du Maire **avant le 15 Juin 2000.**

- EXAMENS DU PERMIS DE CHASSER 2000.

Les personnes désirant se présenter à l'examen du permis de chasser sont informées que les imprimés de demande d'inscription sont à leur disposition à la mairie de Brive. Pour ce faire, les intéressés devront être âgés de 15 ans révolus le jour des épreuves, fixées au 17 Juin et 2 Septembre. Les demandes d'inscription doivent être expédiées à la préfecture au plus tard deux mois avant la date de la session choisie.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION : INSEE 1999.

Sur les 14 Communes du Canton de Meyssac entre 1999 et 1990.

<u>Communes</u>	<u>1990</u>	<u>1999</u>	<u>Evolution</u>
Branceilles	226	242	+ 16
Cauffour-sur-Vell	332	323	- 09
Collonges-la-Rouge	382	426	+ 44
Curemonte	203	231	+ 28
Lagleygeolle	257	237	- 20
Ligneyrac	285	286	+ 01
Lostanges	129	138	+ 09
Marcillac-la-Croze	226	218	- 08
Meyssac	1 241	1 195	- 46
Noailhac	278	313	+ 35
Saillac	164	160	- 04
Saint-Bazile-de-Meyssac	145	152	+ 07
Saint-Julien-Maumont	160	164	+ 04
Turenne	747	750	+ 03
Population légale sur le Canton de Meyssac	4 775	4 835	+ 60

FELICITATIONS

- MEDAILLE d'HONNEUR du TRAVAIL : VERMEIL.

Elle est décernée à M. BREIL François domicilié à MATHE .

Employée à COVIMAG en tant que technicien d'atelier au service pompage depuis le 1er Février 1965.

Toutes nos félicitations à Monsieur BREIL François.

Réponses de la SNCF et du Conseil Général

Faisant suite aux demandes du Maire concernant :

- D'une part la suppression de l'arrêt du train de 18h30 en Gare de Turenne.

- D'autre part l'installation d'un miroir à l'embranchement de la D8 et de la route de la Ringe.

Vous prendrez ci-dessous connaissance de leurs réponses.

- Réponse de la SNCF.

16 novembre 1999

Monsieur le Maire,

Par lettre du 22 Juillet, vous estimez regrettable d'avoir été mis devant le fait accompli de la suppression de l'arrêt à Turenne du train n°51511 qui part de Brive à 18h11.

Les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à supprimer l'arrêt de ce train en gare de Turenne sont les suivantes :

- Pour répondre à une forte demande de la clientèle, depuis le 30 mai 1999 le train Grandes Lignes Toulouse-Paris qui partait à 19h51 a été avancé à 19h06 (du lundi au jeudi).

- Cette modification a nécessité une adaptation des trains en correspondance, tout en préservant les intérêts de la clientèle locale qui voyage pour les trajets domicile-travail et domicile-études de retour de Brive vers la ligne de Capdenac et d'Aurillac.

- Malheureusement, les nombreuses contraintes techniques liées à la circulation en voie unique sur ces deux lignes, plus la nécessité d'assurer la correspondance avec le train Paris-Toulouse n°4409 arrivant à Brive à 17h53 nous ont conduits à retenir le report à 18h56 de l'arrivée du train TER 59527 en provenance de Rodez, Capdenac et Figeac, ce qui, à son tour, a nécessité le report à 18h11 du départ du train TER 59511 de Brive.

.../...

.../- Réponse de la SNCF (suite).

- Il était inconcevable d'avancer plus encore ce dernier train au départ de Brive, car nous aurions mécontenté les clientèles domicile-études et domicile-travail de la ligne.

- Afin de ne pas partir encore plus tôt et d'arriver à temps à St Denis-Près-Martel pour permettre le croisement avec le train n°59527, il a donc fallu former une seule circulation pour acheminer les deux autorails : Brive-Capdenac et Brive-Aurillac et ainsi supprimer l'arrêt de Turenne.

- Des comptages réguliers ainsi qu'une enquête spécifique ont démontré que l'arrêt à Turenne n'était fréquenté que par 0 ou 1 voyageur par jour (sur le parcours Brive-Turenne).

Je reconnais volontiers que nos dirigeants locaux auraient dû vous tenir étroitement informé de ces dispositions et regrette vivement que cela ne se soit pas produit.

A noter qu'une communication spécifique a été assurée à bord des trains concernés avant la modification afin d'informer la clientèle des raisons de ce changement.

La desserte Paris-Limoges-Toulouse va être modifiée à l'horizon 2000. Elle sera l'occasion de revoir certains horaires de circulation des TER en correspondance. La desserte Brive-Turenne devra être repensée à cette occasion et nous intégrerons bien naturellement vos observations ainsi que les besoins de la population dans notre réflexion.

En vous priant de nous excuser pour ce manque d'information préalable, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie LAROSE

- Réponse du Conseil Général.

25 janvier 2000

Monsieur le Maire,

Par courrier du 18 novembre 1999, vous m'avez adressé copie d'une lettre adressée à la Direction Départementale de l'Équipement, le 31 août dernier, restée sans réponse ; celle-ci concernait une demande collective des habitants du village de "La Ringe", de pose d'un miroir au carrefour entre la voie communale les desservant et la Route Départementale n°8.

Je me dois d'abord de vous préciser que la réglementation en vigueur interdit, pour un carrefour de voies publiques, l'utilisation d'un tel dispositif en dehors des agglomérations. Celle-ci préconise de traiter ce genre de problème par une modification des caractéristiques géométriques des voies, permettant d'obtenir une amélioration définitive des conditions de visibilité.

L'interdiction ci-dessus est justifiée par la difficulté d'évaluation, en rase campagne, de la vitesse d'approche d'un véhicule visible dans le miroir, qui devient ainsi une source potentielle d'accident, susceptible de mettre en jeu la responsabilité de la collectivité qui aurait implanté ou autorisé un tel dispositif.

J'ai donc fait procéder à une analyse des conditions de visibilité dans ce carrefour, de laquelle il ressort que celles-ci pourraient être améliorées de façon notable :

- côté BRIVE, par le déplacement du container à ordures et de la haie de charmille qui le dissimule, ainsi que par la suppression de cinq sapins, situés en pied de talus dans l'intérieur de la courbe.

- côté TURENNE, par l'abaissement du profil en long de la voie communale sur une cinquantaine de mètres environ, permettant de déraser le talus de déblais dans l'intérieur de la courbe.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement que vous jugerez utile, tant sur la consistance technique des travaux à réaliser, que sur les possibilités d'aide financière existant au niveau du Département.

Le Directeur Adjoint,
Bernard GEFFRAY

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les articles de cette rubrique sont rédigés par les Présidents d'associations et sous leur responsabilité.

- CLUBS DES VISCOMTINS.

L'assemblée générale du club s'est tenue le 23 Janvier dernier à la salle polyvalente avec la participation de nombreux adhérents.

La présentation des comptes a fait apparaître une saine gestion financière et une bonne fréquentation ressort du bilan des activités de l'année écoulée qui ont permis d'agréables moments de rencontre et de détente, alliées à la découverte de nouveaux sites, le tout dans un très bon esprit de convivialité. Trois membres sortant du conseil d'administration ont été reconduits dans leurs fonctions, et deux nouveaux administrateurs font leur entrée pour combler les départs des années précédentes. Les projets pour l'avenir ont été évoqués et un calendrier établi pour le premier semestre, la prochaine rencontre étant fixée au 27 Février au cours d'un repas amical.

La saison qui s'ouvre peut être abordée avec confiance.

Le Président,
M. Roger JUILLE

- LES PECHEURS DU PAYS DE BRIVE.

L'école de Pêche Agréée des "Pêcheurs du Pays de Brive", fait le bilan de l'année 1999, sur les activités "pêche" : 77 Filles et 125 Garçons ont eu accès à différentes formations, ces actions sont reconduites en 2000.

Les Ecoles Primaires : école Pierre et Marie Curie, deuxième atelier pêche, jusqu'au 29 AVRIL. Le 1er AVRIL, sortie pêche à l'étang Vermeil à St Pantaléon, l'après-midi (avec un lâcher de 30 kg de truites). Le Samedi 29 AVRIL, toute l'école va visiter l'Aquarium du Bugue (en coordination avec l'AAPPMA des Pêcheurs du Pays de Brive et la Ville de Brive). L'école du Pont Cardinal et l'école de la Salle, ont été en classe découverte à Chasteaux ainsi que les centres de loisirs Raoul Dautry et Jacques Cartier. Le 6 JUIN 1999, Fête de la Pêche à Egletons. Concours de pêche enfants à Turenne le 1er MAI 2000, après-midi, sur un étang magnifique. Les formations ont eu et auront lieu sur le Lac du Causse à Lissac et, maintenant au Moulin de Lissac. Pour le sérieux de son travail, l'école de pêche des "Pêcheurs du Pays de Brive", voit son agrément reconduite pour l'an 2000. Les parents et les enfants font honneur à cette école, à son responsable M. PENOUTY et ses Papy's Pêche en leur accordant toute leur confiance.

Merci aux Pêcheurs du Pays de Brive, à l'encadrement de l'Ecole de Pêche ainsi qu'aux enfants pour cette motivation et pour leur dévouement.

Fête de la Pêche à l'étang de Turenne le Lundi 1er MAI 2000 avec récompenses, lots, casse-croûte, boissons et pour tous les enfants concours de pêche gratuit l'après-midi.

Pour la saison 2000 il a été lâché dans l'étang de Turenne : 80 kg de tanches, 50 kg de carpes, 18 kg de gougeons, 6 kg de brochets, 250 kg de gardons, 100 kg de truites arc en ciel sont prévu pour le concours du 1er MAI. Dans les ruisseaux de la Tourmente et de la Merlette, 135 kg de truites furent lâchés.

Le Président,
M. Daniel NOUAL

- LA PETANQUE TURENNOISE.

L'association "La Pétanque Turennoise" organisera au cours de l'été 2000 les concours suivants :

- Le samedi 29 AVRIL : concours de pétanque en doublette (officieux) challenge G. DUMONT.
- Le samedi 06 MAI : concours officiel tripléte.
- Le samedi 22 JUILLET : concours officiel doublette.
- Le samedi 12 AOUT : concours semi-nocturne, ouvert à tous, suivi d'un repas champêtre.

Tous ces concours auront lieu à Turenne Gare sur le terrain de l'association.

Le Bureau.

- LES AMIS DE TURENNE.

Pour la saison 2000, les Amis de Turenne vous proposent :

- Le 18 Juin, dans le cadre de la Journée Nationale du Patrimoine de Pays, nous réalisons, à la Chapelle des Capucins, une exposition sur les vieux métiers.

- Du 07 au 09 Juillet, à la Chapelle des Capucins, l'exposition sur les vieux métiers est reprise, avec une découverte des emplacements où s'exerçaient les métiers à Turenne et une présentation de vieux outils.

- Du 20 au 30 Juillet, à la Chapelle des Capucins, l'exposition des Peintres de Turenne, vernissage le 22 Juillet.

- Le samedi 05 Août, pique-nique champêtre au Moulin de Murel (près de Martel).

- Le 27 Août, assemblée générale à la Chapelle des Capucins à 15 heures, suivie de la présentation de l'exposition sur les Centenaires de la Vicomté.

Nous sommes heureux de vous informer que nous disposerons de la Salle Frédéric Maurice (sous la bibliothèque municipale) pour l'année 2000. Ainsi nous pourrons proposer aux visiteurs nos expositions toute l'année.

Vous pourrez retrouver toutes ces informations dans notre prochaine lettre annuelle.

Merci de votre soutien et de votre fidélité.

Le Bureau des Amis de Turenne,

La Présidente,
C. AZNAR

- LA PAROISSE.

Libre Propos.

Il y a quelques temps, je lisais le livre : "Voyage à travers la France" d'Arthur YOUNG, un agronome anglais et à propos de la région de Turenne aux confins du Périgord, Limousin et Quercy, il dit : "L'aspect de ce pays est le plus beau que j'ai vu en France".

Lorsque de l'esplanade, on regarde Turenne Bourg ou le paysage proche ou lointain, comment ne pas être ébloui !

La vue embrasse maints villages, hameaux, manoirs, les collines couronnées de bois et par temps clair les Monts du Cantal parfois enneigés. D'où l'expression "Heureux comme un viscontin". C'est vrai, c'est une chance rare de vivre dans une commune belle et à dimension humaine. C'est pour moi une grande joie de me retrouver avec vous : vivre les joies, les peines de chacun... prendre part à cette vie du pays dans le respect des autres et la compréhension mutuelle. Merci à tous pour l'accueil et la convivialité : ces relations ajoutent un "plus" à la beauté du pays. Nous venons de changer de millésime :

- Il y a le temps qui passe, une pensée reconnaissante pour les anciens de la Maison de Retraite.

- Il y a le temps qu'il fait : nous avons vécu cette terrible tempête de la fin d'année 1999.

La vie quotidienne nous a fait découvrir la solidarité dans l'épreuve entre voisins, techniciens. Bien sûr, ce fut un test pour les relations sociales qui oscillent entre égoïsme et altruisme dans le danger.

- Il y a aussi le temps que chacun vit.

S'il est bien de découvrir la beauté d'un lieu c'est encore plus beau de découvrir la bonté de chacun et de redécouvrir avec Paul Eluard "La foule immense où l'homme est un ami".

Père E. RINGAUD

- LES CHASSEURS DE GERNES.

Cette année les sangliers se défendaient bien et les chasseurs ont été moins adroits aussi, le tableau est moins important que l'an passé. Pour le chevreuil, malgré la tempête, le nombre a été atteint ce qui a permis de réunir tout le village et ses amis pour un repas.

Merci à tous ceux qui y contribuent de près ou de loin. Amitié à tous et à bientôt.

Le Président,
M. DELON

- TURENNE FOIRES ET FESTIVITES.

C'est une nouvelle équipe qui animera Turenne Foires et Festivités :

Présidente	: Mme Catherine DELGOULET
Vice-Président	: M. Jean-Pierre RAUDIN
Secrétaire	: Mlle Christine PRADAL
Secrétaire adjointe	: Mme Agnès MAGNAUDET
Trésorier	: M. Olivier TZATCHEV
Trésorier adjoint	: M. Jean-Pierre TRIVIER

Le programme ne change guère pour cette année, le concours de belote de Janvier a été une réussite.

8 Mai 2000 : Foire aux Chèvres et aux Chevaux dans son intégralité avec Concours de Chevaux lourds l'après-midi. **La circulation sera interdite dans le bourg**, des déviations seront mises en place.

8 et 9 Juillet : Fête au Bourg de Turenne. Plus de jeux, d'activités (course de garçons de café, lâcher de ballons, etc... repas, bals).

20 Août 2000, Fête à Turenne Gare en collaboration avec le Syndicat d'Initiative. Vide greniers soirée grillades, animation folklorique, bal. Bien sûr, il y aura les inévitables concours de belote. Nous pensons à d'autres projets... des difficultés nous en aurons. Turenne est Turenne, il faut faire avec. Nous espérons que nos manifestations seront à la hauteur de nos ambitions. Votre présence serait encourageante, pour nous, pour les bénévoles, qui donnons beaucoup d'énergie pour la réussite de ces journées.

"Il n'y a jamais rien à TURENNE"

La Présidente,
Mme DELGOULET C.

- SYNDICAT D'INITIATIVE.

Avec 91 personnes qui ont cotisé en 1999, le nombre d'adhérents au Syndicat d'Initiative a très fortement augmenté.

Je remercie très vivement chacune et chacun d'entre vous pour votre aide et votre confiance.

En 2000 le Syndicat d'Initiative va poursuivre ses activités :

- En assurant tout d'abord l'accueil dans le local où, cette année encore, des améliorations ont été apportées. Deux hôtes (l'une recrutée par le Syndicat d'Initiative, l'autre mise à disposition par la Mairie) assureront les permanences de la mi-Avril à la mi-Septembre.

- En organisant des manifestations dont les trois plus importantes restent la visite guidées aux flambeaux, le concours de peinture et la venue d'un groupe folklorique (de Russie) auxquelles s'ajoute la première édition d'un concours de photographies qui va s'étaler sur le mois de Mai.

La volonté de travailler ensemble avec les autres associations de la commune se concrétise cette année par :

- La création d'un circuit de visite dans le bourg de Turenne intitulé "Flânerie au coeur de la Vicomté" dont la préparation s'est réalisée avec les Amis de Turenne.

- L'organisation d'un vide grenier à Turenne et d'une grande randonnée dans Turenne avec Foire et Festivités tandis que, pour la Foire aux Chèvres et aux Chevaux du 8 Mai, le Syndicat d'Initiative se met entièrement au service de cette dernière.

Ce travail en concertation complète où chacun apporte sans réserve son savoir-faire et son envie ne peut qu'améliorer l'animation de notre village.

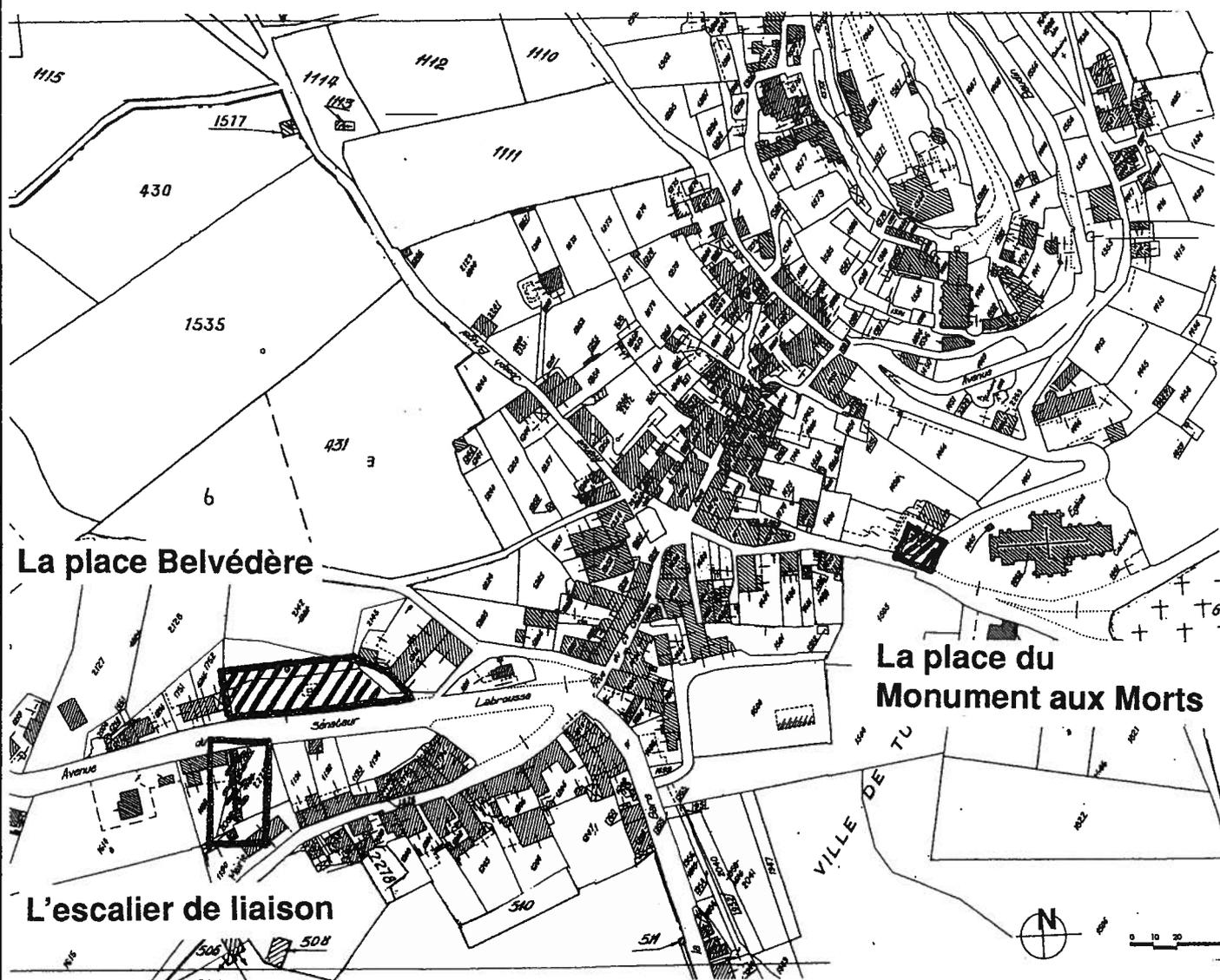
Le Président,
Y. GARY

- L'U.S.A.T.

Depuis quelques années l'U.S.A.T. n'existe que par son école de rugby au sein de l'E.R.I.C. (Beaulieu, Dampniat, Meyssac, Turenne).

Chaque année des jeunes de Turenne et alentours participent dans les équipes de l'entente (des mini, poussins jusqu'aux juniors). Aujourd'hui alors que certains d'entre eux sont seniors on ne peut que regretter que, faute d'équipe, ils ne puissent pas le faire à Turenne.

Aménagement des espaces publics au titre du Programme d'Aménagement de Bourg



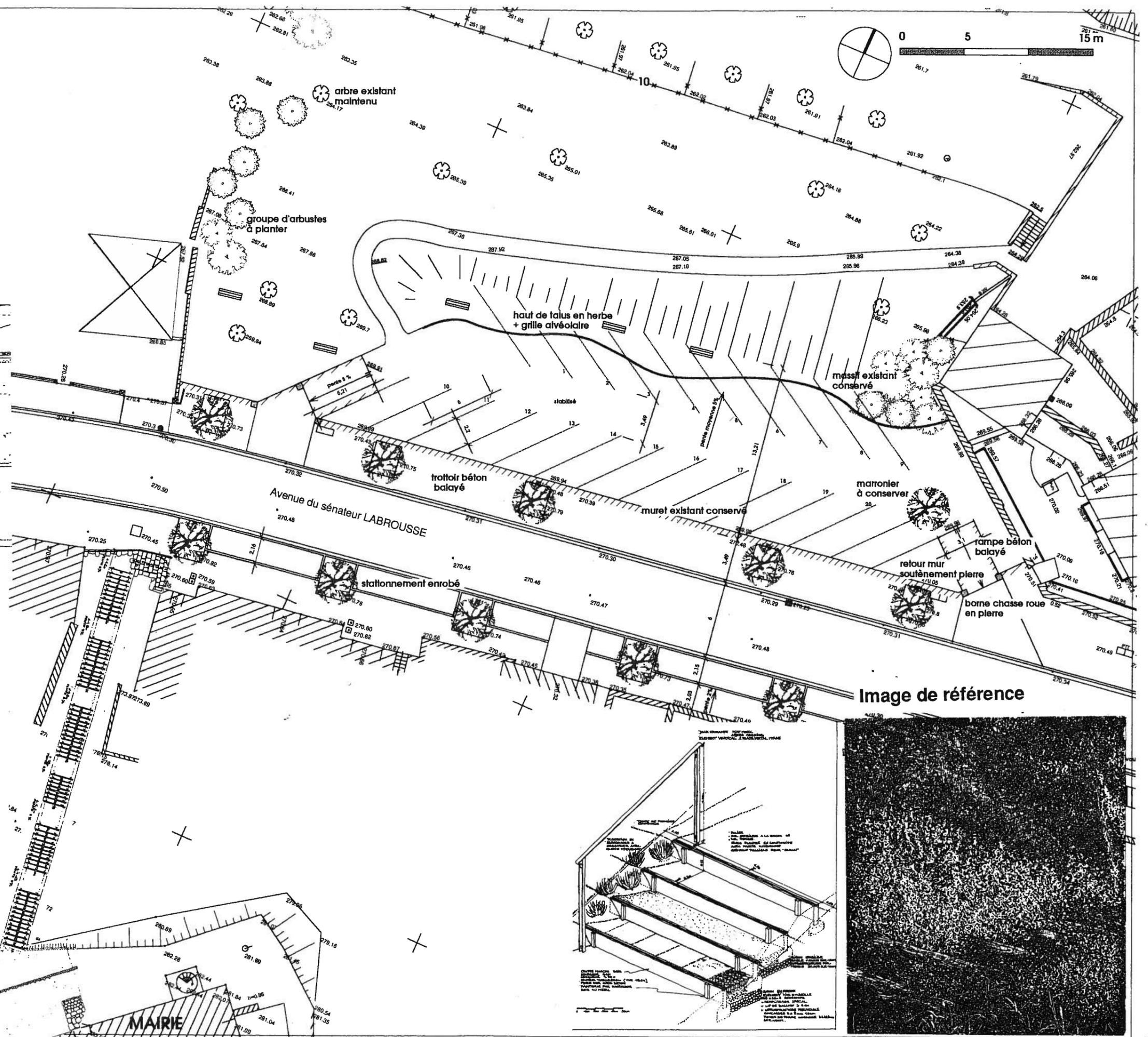
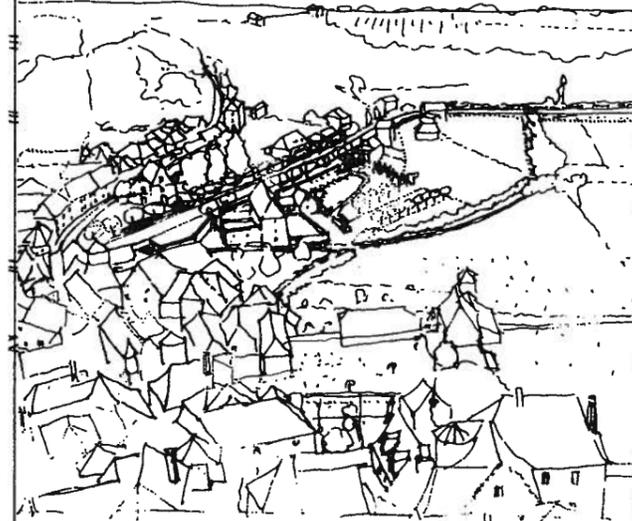
Turenne s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan d'Aménagement de Bourg, avec pour objectif d'établir un projet global d'aménagement de la commune. Dans ce cadre, un programme cohérent d'actions a été défini, qui se traduira notamment par des aménagements d'espaces publics sur les trois ans à venir.

La première tranche de travaux débutera à l'automne sur trois sites.

La place Belvédère

(ancienne place du Monument aux Morts)

Après déplacement du Monument aux Morts, suppression de la haie de lauriers, une esplanade en stabilisée sera créée. Le muret de soutènement actuel sera conservé. La place aura une capacité de stationnement d'une vingtaine de places, accessibles par deux rampes. Un espace jardiné et planté sera conservé à l'ouest, une haie arbustive étant plantée en limite de propriété. Le haut du talus restera en herbe, des bancs y seront implantés face à la vue.

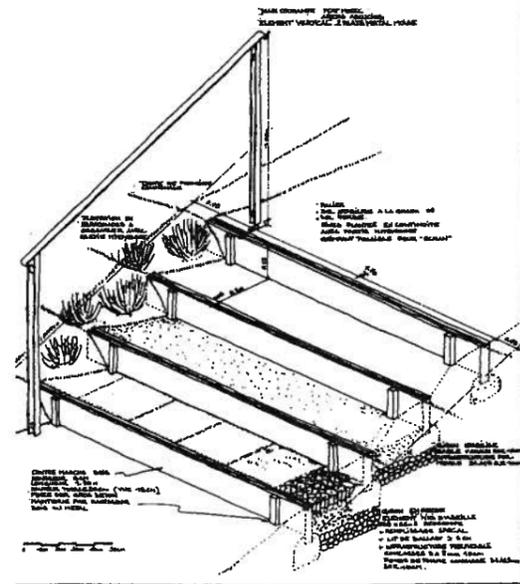
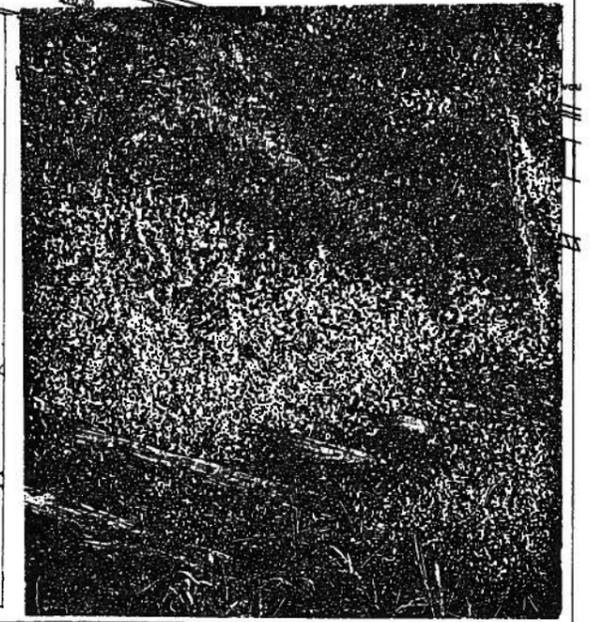


L'escalier de liaison

de l'avenue du sénateur Labrousse à la mairie

L'escalier est composé en partie basse d'une volée en pierre, puis d'une succession de volés avec contre-marche en bois et giron en stabilisé. Il suit globalement la pente du terrain naturel. Les marches seront reprises par de l'engazonnement sur les côtés.

Image de référence



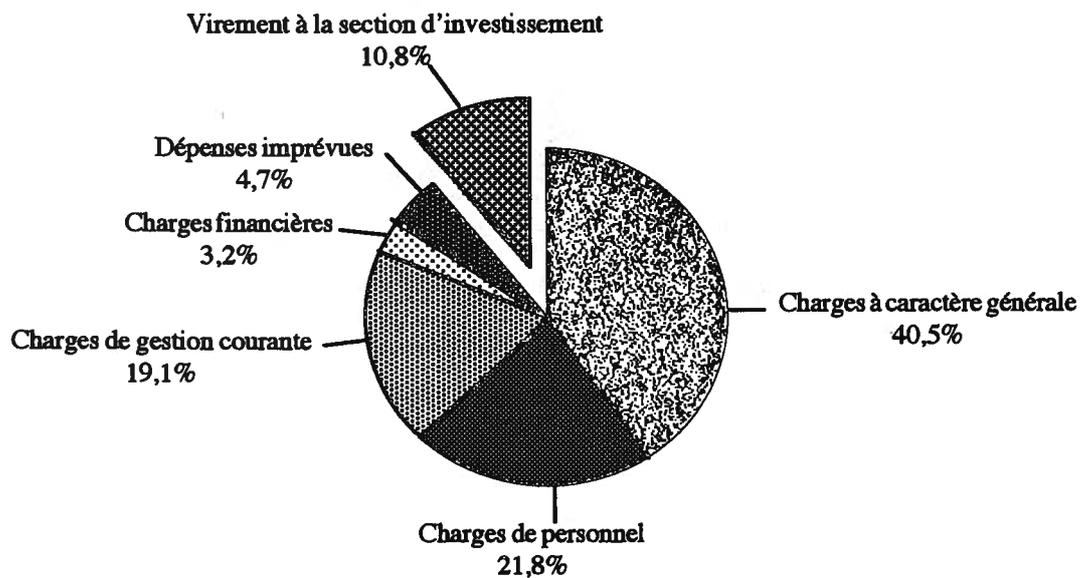
BUDGET 2000

SECTION FONCTIONNEMENT

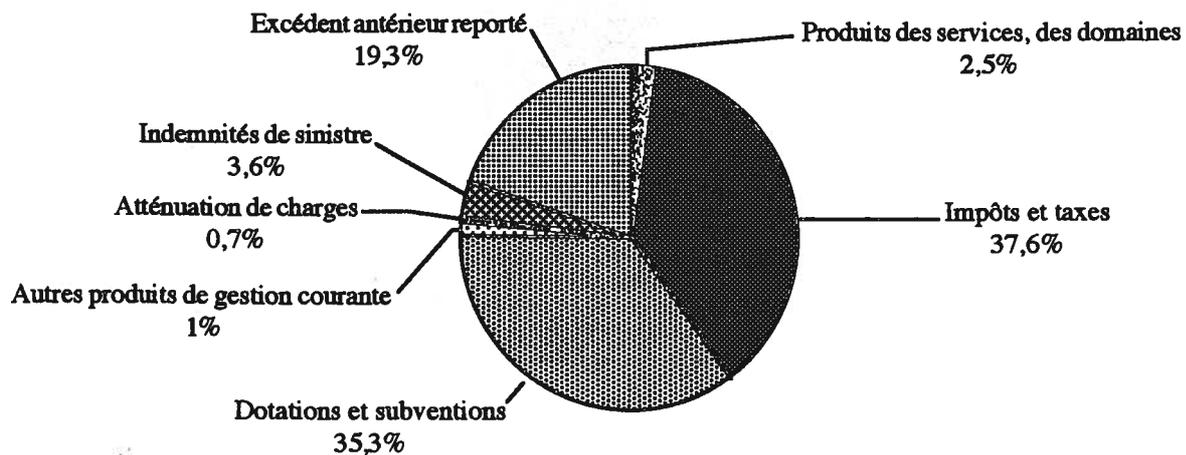
DEPENSES	En F
Charges à caractère général	1 898 329
Charges de personnel	1 019 900
Charges de gestion courante	893 760
Charges financières	150 029
Dépenses imprévues	218 000
Virement à la section d'investissement	505 412
Total des dépenses de l'exercice	4 685 430

RECETTES	En F
Produits des services, des domaines	115 114
Impôts et taxes	1 759 609
Dotations et subventions	1 652 973
Autres produits de gestion courante	47 000
Atténuation de charges	35 000
Indemnités de sinistre	170 000
Excédent antérieur reporté	905 734
Total des recettes de l'exercice	4 685 430

DEPENSES



RECETTES



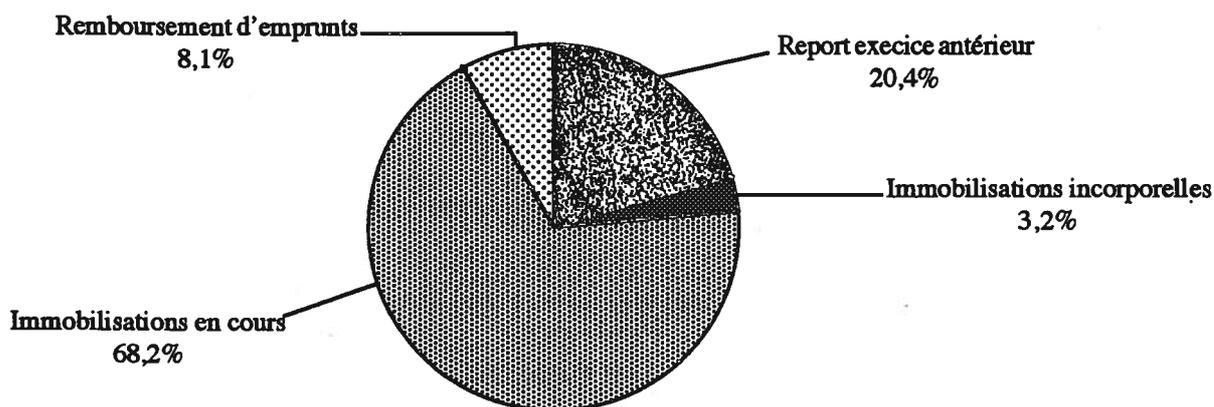
BUDGET 2000

SECTION INVESTISSEMENT

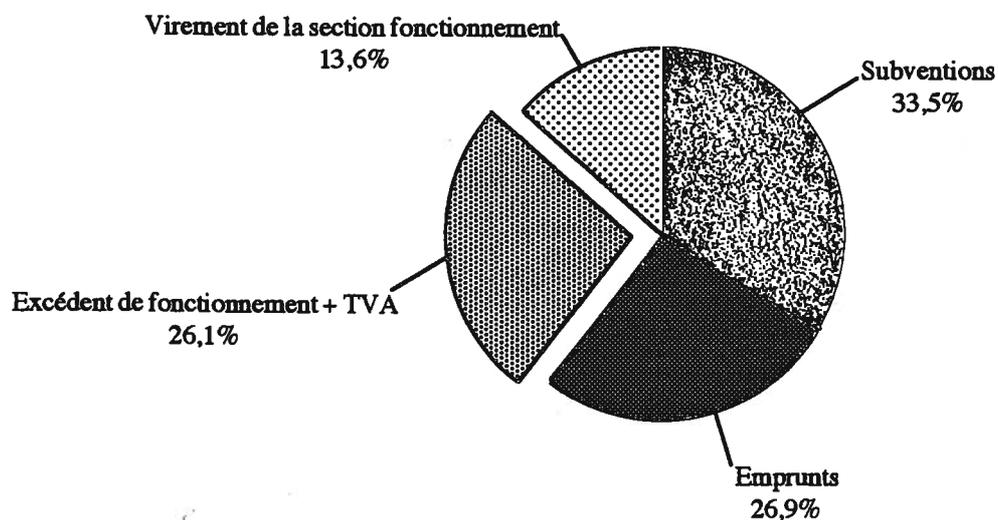
DEPENSES	En F
Report exercice antérieur	760 909
Immobilisations incorporelles	118 090
Immobilisations en cours	2 541 070
Remboursement d'emprunts	303 300
Total des dépenses de l'exercice	3 723 369

RECETTES	En F
Subventions	1 246 844
Emprunts	1 000 000
Excédent de fonctionnement + TVA	971 113
Virement de la section fonct.	505 412
Total des recettes de l'exercice	3 723 369

DEPENSES



RECETTES



SAISON ESTIVALE 2000 A TURENNE

- JUIN.

4 Juin Salle Eléonore d'Aquitaine, exposition au public des photos du concours, remise des prix à 18h30.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

10 Juin A la chapelle des Capucins, théâtre avec la troupe "Jolie Môme en Corrèze" 2 pièces : "Couple ouvert à 2 battants" de Dario FO et "La famille tuyau de poêle" de Jacques PREVERT.

18 Juin Journée nationale du patrimoine de pays, exposition à la chapelle des Capucins, "De l'Eperonnier au Pharmacien", les métiers à travers le temps à Turenne. Ouvert de 9h00 à 20h00, gratuit.

Renseignements auprès de : Amis de Turenne.

18 Juin A 14h00, randonnée facile "Découverte des fleurs sauvages", à la 1/2 journée, ouverte à tous.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

24 Juin Feu de la St Jean organisé par l'école publique mixte de Turenne.

Renseignements auprès de : Ecole de Turenne.

- JUILLET.

2 Juillet Chapelle des Capucins, à 21h00, chorale de Meyssac.

du 7 au 9 Juillet Exposition à la Chapelle des Capucins. Vernissage le 22 Juillet, ouvert de 10h00 à 18h00, entrée gratuite.

Renseignements auprès de : Amis de Turenne.

8 et 9 Juillet Fête à Turenne Bourg - nombreuses animations (Aubades, bal, Course de garçon de café, lâché de ballons, repas).

Renseignements auprès de : Foires et festivités.

15 Juillet En nocturne, visite guidée de la ville aux flambeaux.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

16 Juillet Chapelle des Capucins, à 21h00, chorale de Meyssac.

15 et 16 Juillet Sur 2 jours dans les rues de Turenne, concours de peinture "Si Turenne m'était peint". Exposition le dimanche à partir de 16h30, salle Eléonore d'Aquitaine, remise des prix à 18h30.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

18 Juillet A 14h00, randonnée facile à la 1/2 journée, avec visite d'élevage et fabrication du pain à l'ancienne.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

19 Juillet Chapelle des Capucins, à 21h00, "Guitare en liberté" tournée nationale des plus beaux villages de France de Christian RASQUIER.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

20 Juillet A 20h30, soirée folklorique avec un groupe Russe, sur le parvis de l'église. En cas de mauvais temps le spectacle est déplacé Salle des Capucins.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

du 20 au 30 Juillet Exposition des "Peintres de Turenne" à la Chapelle des capucins. Vernissage le 22 Juillet, ouvert de 10h00 à 18h00, entrée gratuite.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

22 Juillet Sur le terrain de Turenne Gare, concours de pétanque officiel en doublette.

Renseignements auprès de : Pétanque Turennoise.

- AOÛT.

5 Août "Pique-nique champêtre" des Amis de Turenne, en Vicomté, au moulin de Murel.

Renseignements auprès de : Amis de Turenne.

12 Août En semi-nocturne, sur le terrain de Turenne Gare, concours de pétanque ouvert à tous, suivi d'un repas champêtre.

Renseignements auprès de : Pétanque Turennoise.

13 Août Rallye pédestre dans le bourg de Turenne, ouvert à tous.

Renseignements auprès de : Foires et festivités & Syndicat d'Initiative.

13 Août Chapelle des Capucins, à 21h00, chorale de Meyssac.

18 Août A 14h00, randonnée facile à la 1/2 journée, avec visite d'un apiculteur.

Renseignements auprès de : Syndicat d'Initiative.

20 Août Vide greniers et fête à Turenne Gare - jeux divers, en soirée grillade avec animation dansante folklorique.

Renseignements auprès de : Foires et festivités & Syndicat d'Initiative.

20 et 21 Août "Journées des Viscomtins" - Exposition, vente annuelle à la Chapelle des Capucins.

Renseignements auprès de : Viscomtins.

27 Août Assemblée générale des Amis de Turenne, à 15h00, à la Chapelle des Capucins, présentation "Du millénarisme aux Jubilés", causerie.

Renseignements auprès de : Amis de Turenne.

- SEPTEMBRE.

16 et 17 Septembre Journées du patrimoine.

Renseignements auprès de : Amis de Turenne.

24 Septembre Grande randonnée pédestre, équestre et V.T.T. autour de Turenne.

Renseignements auprès de : Foires et festivités & Syndicat d'Initiative.

- DECEMBRE.

2 Décembre Poule au gibier organisée par l'école publique mixte de Turenne.

Renseignements auprès de : Ecole de Turenne.

"RECETTE"

Gigot de renard à l'aigre doux.

Pour 8 personnes

2 cuisses de jeune renard de 1,5 kilogramme chacune environ, dépouillées, dégorgees, mises 48 heures en marinade

2 cuillerées à soupe de graisse, porc, oie ou canard
sel, poivre

10 centilitre de vinaigre de vin rouge

200 grammes de confiture de myrtilles mélangées

Préparation

Egoutter les cuisses de la marinade, les éponger, les saler et poivrer fortement.

Chauffer la graisse dans une plaque à rôtir pour dorer des deux côtés les cuisses, les badigeonner alors du mélange vinaigre et myrtilles, les enfourner pour 35 minutes de cuisson thermostat 8.

Les retourner toutes les 5 minutes en les lustrant chaque fois avec l'aigredoux.

Sortir du four, laisser reposer au tiède recouvert d'un papier d'aluminium durant 20 minutes, débarrasser dans un plat.

Mettre la plaque sur le feu, y verser le vin blanc, le restant d'aigre doux, bien diluer les sucs avec un petit fouet, passer au chinois, goûter.

La sauce doit être très poivrée.

Servir avec une purée d'oseille sauvage amère (paradèle) cuite à la crème.

Vin Conseillé : Rouge Pinot noir d'Alsace.

LA VIE DES COMMISSIONS

- LA COMMISSION SCOLAIRE.

57 élèves fréquentent l'école de Turenne.

Ils se répartissent ainsi :

- Cycle III : 12 élèves.

M. Noual, instituteur, Directeur du Groupe Scolaire a la charge du bon fonctionnement de l'école.

- Cycle II : 16 élèves.

Mme Grasset, professeur des écoles est secondée par Mlle Marie-Claude Baussian dont le contrat CES expire courant Mars; elle sera remplacée par Mlle Boulesteix.

- Cycle I : Classe Maternelle : 29 élèves dont :

- 2 enfants de Ligneyrac

- 3 enfants de Nazareth

- 1 enfant de Noailhac

- 23 enfants de Turenne

Mme Sauvezie en est leur professeur des écoles, Mmes Boyer et Tronche les aides-maternelles.

Mme Gaumont assure la restauration et les tâches ménagères sont confiées à Mmes Marracho et Tolstakojine.

La commune bénéficiant d'une subvention de l'Etat, a fait l'acquisition de 2 micro-ordinateurs et d'une imprimante.

Les enfants peuvent évoluer ainsi dans un univers peut être jusque là inconnu grâce à un enseignant intervenant chaque semaine à raison d'une matinée pour les cycles I et II et d'une matinée pour le cycle III, dans le cadre de l'Intercommunalité du réseau Educatif Rural des écoles du Causse Corrèzien.

Une bibliothèque, Centre de documentation est également mise en place grâce à l'outil informatique.

Mme Grasset initie l'Anglais aux élèves de M. Noual, 2 heures par semaine.

Coût de la carte de transport scolaire primaire : 270 F

Dont participation des parents : 128 F

Dont participation de la commune : 142 F

A dater du 1er Janvier 2000, le prix des repas est de :

13,20 F pour les enfants ; 18 F pour les adultes.

Garderie : prix inchangé : 9,50 F par 1/2 journée et 19 F par journée.

B. CASTANET

- COMMISSION LOISIR, CADRE DE VIE, VIE COMMUNALE.

- Maisons fleuries 1999.

Le concours des maisons fleuries s'appliquait à tous les balcons, façades (visibles de la rue) situés sur la commune de Turenne. Les critères retenus par la Commission portaient sur la qualité de la floraison et sur l'aménagement général, le choix fut difficile et nous félicitons tous les Turennois et toutes les Turennoises qui font un effort pour embellir leurs maisons et en même temps notre commune. Les lauréats pour la saison 1999 sont :

Mme BATUT

M. et Mme BAUSSIAN L.

M. et Mme BREIL M.

M. COSTE J.P. et Mme MARRACHO A-M.

M. et Mme COURDURIE J-F.

Mme DELGOULET C.

M. et Mme FAURIE J.

M. et Mme GAYE G.

M. LONGEVAL et Mme GRANIE

M. et Mme OLIVIER M.

M. et Mme SERNAGLIA L.

M. et Mme TRONCHE P.

M. et Mme TOLSTAKOJINE P.

Gernes

Redole

Mathé

Beau Maurel

Puy la Boussette

Puy la Boussette

Le Bourg

Le Bourg

Gernes

Romegeat

Le Bourg

Le Bourg

Le Bourg

Nos félicitations à tous.

M. RAGUENNEAU

TURENNE : Situation financière

Le Vote du budget est la décision la plus importante de tout Conseil Municipal.

Il n'en reste pas moins vrai que sa lecture est exercée assez austère et que l'interprétation des différentes lignes peut être difficile à appréhender.

Le dossier ci-après propose une analyse synthétique et comparative qui vous permet d'avoir certains repères pour situer notre commune dans son environnement.

I - LES EQUILIBRES FINANCIERS (en francs / habitant).

ANNEES	96	97	98	99	Evolution 99/96	Moyenne Nationale (97)	Moyenne Régionale (97)
Recettes de Fonctionnement	3 085	3 543	3 836	4 260	9,50 %	3 996	4 144
Dépenses de Fonctionnement	2 338	2 561	2 686	2 961	6,60 %	2 804	2 904
Epargne Disponible	121	536	734	811	143 %	444	416
Excédent global de clôture *	261 000	-35 000	702 000	629 000	35 %	Pas de références	Pas de références

* Montant total en francs pour la commune

Sur la période considérée les recettes de fonctionnement ont progressé de 9,50 % pendant que les dépenses de fonctionnement n'évoluaient que de 6,60 %.

Les moyennes nationales et régionales qui figurent dans le tableau ci-dessus et dans les suivants portent sur des communes dont la population est comprise entre 700 et 2 000 habitants.

Turenne se situe dans la tranche inférieure et de ce fait notre commune se positionne dans la moyenne tant en recettes qu'en dépenses. Par contre l'épargne disponible qui était déjà en 1997 20 % supérieure à la moyenne nationale a continué à progresser les années suivantes.

Cette épargne disponible permet d'auto-financer les investissements.

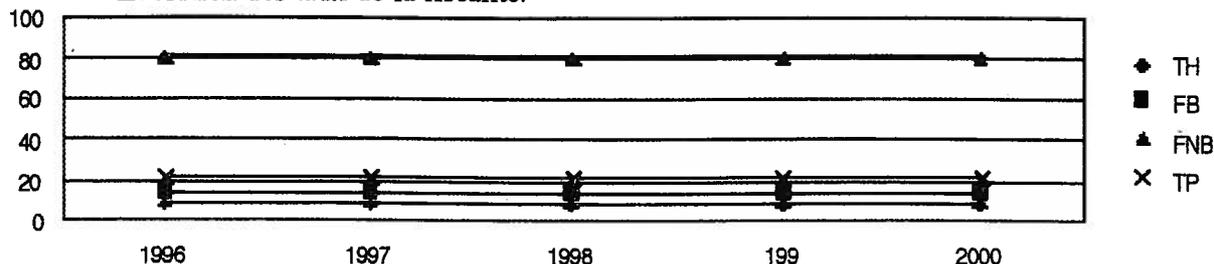
L'excédent global de clôture est le résultat net de l'exercice. Il situe le niveau de trésorerie disponible. Dans notre situation il permet de couvrir un mois et demi des dépenses totales de la commune, ce qui est une situation confortable.

II - STRUCTURES DE LA FISCALITÉ.

- Taux de la fiscalité (en %).

	Turenne 99	Moyenne Régionale 99	Moyenne Nationale 99
Taxe d'habitation	8,45	10,25	13,54
Foncier bâti	12,40	21,10	17,25
Foncier non bâti	81,42	76,83	40,73
Taxe professionnelle	19,90	13,00	14,86

- Evolution des taux de la fiscalité.



suite en dernière page du journal

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 JUILLET 1999

* Immobilier divers :

- M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que M. ZAMBAUX, propriétaire du Château, demande que la Commune lui cède un emplacement à la carrière, pour enterrer une cuve.

Le Conseil Municipal se montre très réservé quant à cette demande et souhaite que M. ZAMBAUX étudie d'autres possibilités.

- Boulangerie : L'affaire suit son cours.

- Chemin de la Brunerie : La Commune décide de céder une partie du chemin rural; en échange, M. DELPY cède une partie de son terrain.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. DELPY.

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la maison de Mme MALLEPEYRE est en vente. Il pose la question de savoir s'il y a lieu ou non de réaliser cet investissement.

* Point sur le P.A.B. :

L'Agence URBANE a envoyé un document révisé. La Maîtrise d'oeuvre est à donner. La Commission doit étudier le dossier et donner un compte rendu à l'ensemble du Conseil. Une réunion de présentation est fixée au 1er Septembre, avec M. le Préfet et le Conseil Général.

* Stationnement sur la place de la Halle :

En période estivale, le problème de stationnement se pose sur la place de l'Ancienne Halle.

On demande l'avis aux riverains ou usagers permanents de cette place. Ensuite un arrêté municipal sera pris pour interdire le stationnement du 24 Juillet au 05 Septembre 1999 inclus.

* Tour du Limousin :

Un aménagement des routes est prévu (La Vaysse, Goutoule, La Brunerie).

* Autres Points:

- Le Conseil Municipal décide de procéder au recrutement d'un agent occasionnel (non titulaire) du 1er AOUT au 31 AOUT 1999, pour aider les agents d'entretien pendant les congés.

- Un groupe de travail doit se réunir pour choisir les différents panneaux à installer sur les routes communales (Dossier établi par les Services du Conseil Général).

* Schéma Directeur du Pays de BRIVE :

Après discussion, et considérant que TURENNE fait partie de la zone d'attraction de BRIVE, le Conseil Municipal décide de participer à la réflexion préalable quant à une éventuelle communauté d'agglomération.

* B.B.M. :

M. GARY, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal qu'au sein de B.B.M. il y a une mise en place d'un circuit patrimoine avec indication monuments, plaquettes d'information, fléchage circuits, panneaux directionnels, etc...

* Divers :

- Une lettre de protestation doit être envoyée à la S.N.C.F. qui a supprimé l'arrêt du soir en Gare de TURENNE pour le train en provenance de BRIVE.

- Lettre à M. GRIFFOULLIERE, quant à l'impossibilité de réaliser les travaux demandés.

Séance du 21 SEPTEMBRE 1999

* Plan d'aménagement du Bourg :

Une réunion de travail a eu lieu le 1er Septembre 1999 avec M. le Préfet, et M. le Président du Conseil Général.

La Municipalité décide de réaliser ce projet.

- Trois phases (en 2000, 2001 et 2002)

1°) En 2000 : Aménagement de la place du Monument aux morts après déplacement du monument. Création d'une liaison avec la Mairie.

2°) En 2001 : Aménagement Place du Marchadiol.

3°) En 2002 : Aménagement de la RD 8 jusqu'au gîte.

Un appel d'offre doit être fait pour le choix d'un maître d'oeuvre. La Commune s'engage, pour la 1ère tranche, à hauteur de 500.000 Frs (part résiduelle de la Commune).

*** Programme VOIRIE 2000 :**

M. Pierre TRONCHE, Adjoint, propose le programme Voirie 2000.

Les demandes de subvention seront transmises au Conseil Général (pour les chemins ruraux, ainsi que pour les travaux d'investissements sur les Voies Communales).

*** Exploitation Carrières PAROUTEAU :**

Dans le cadre de l'enquête relative à l'autorisation d'exploiter la carrière Parouteau, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable eu égard aux dégâts occasionnés par l'exploitant sur les chemins communaux.

Après discussion avec la DRIRE et avec l'entreprise Parouteau, il apparaît possible de signer une convention relative à l'entretien des voies concernées, ce que le Conseil Municipal approuve.

*** Projet de boulangerie :**

M. Raymond BORIE a assorti son acceptation de vente de son immeuble sis place du Marchadiol au prix primitivement convenu de 400.000 Frs d'une clause supplémentaire non prévue, à savoir la cession du local de la Bascule.

Le Conseil Municipal refuse unanimement cette nouvelle condition.

*** Questions diverses :**

- Vote subventions : 5.000 F - Syndicat d'initiative (Budget 2000).
- 400 F - Association du Rionet à CAZILLAC (46).

- Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de revoir la convention de la terrasse BORIE, signée entre M. Raymond BORIE et la Commune, celle-ci étant caduque suite au changement de gérant.

- M. le Maire indique à l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu à la Mairie de SOUILLAC (46) afin de solliciter auprès des maires présents leur adhésion à l'Association de préfiguration du syndicat mixte de l'aire de Cressenssac. Son objectif : - Création d'aménagements extérieurs et de bâtiments sur cette aire destinés à promouvoir les régions Limousin - Quercy - Périgord.

Le Conseil Municipal, jugeant le projet intéressant, accepte l'adhésion de la Commune à cette association et demande à M. le Maire de participer aux discussions préalables.

Séance du 06 DECEMBRE 1999

*** Plan d'aménagement du Bourg :**

Un appel d'offre a été lancé auprès de 3 bureaux d'études.

Un a répondu, et a déposé un dossier de candidature, il s'agit de l'Agence URBANE à TOULOUSE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce dossier et décide de confier le projet à cette agence. La D.D.E. de la Corrèze assure la mission d'oeuvre générale et la maîtrise d'oeuvre phase chantier.

*** Carte communale :**

Vu l'arrêté de M. le Préfet en date du 13/10/1999 portant approbation du projet de carte communale de TURENNE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE définitivement le dossier de carte communale.

*** Affaires diverses immobilières :**

- M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que M. Raymond BORIE est revenu sur sa décision et n'est plus vendeur de son immeuble. Le projet d'implantation d'une boulangerie, tel qu'il avait été défini, est donc définitivement abandonné.

- Lecture est faite d'un courrier de MM. AELION et OSTROWSKY, au sujet du problème de stationnement sur la place de la halle. Solution sera prise lors de l'étude du P.A.B.

- M. Raymond BORIE, ayant cessé son activité, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est résiliée. Un courrier doit être envoyé à M. Stéphane BORIE, reprenneur du fonds, pour décider des conditions d'établissement d'une éventuelle nouvelle convention.

- M. J-P TRIVIER, Conseiller Municipal, donne un compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec le Directeur de la D.D.A., et M. BERNARD de SOCAMA, au sujet du différend avec la D.D.A. concernant la station d'épuration de la Gare. Cette station a été mal conçue par la D.D.A. Plusieurs propositions d'améliorations ont été étudiées avec cette dernière.

*** Assainissement du Bourg :**

Plusieurs solutions pour l'implantation de la Station.

M. le Maire expose la nécessité d'engager un diagnostic du réseau d'assainissement permettant de déterminer la politique à tenir dans ce domaine et les priorités pour les tranches de travaux à venir, en coordination avec le P.A.B.

*** Gîte d'étape :**

Une demande de subvention est déposée au Conseil Général pour le projet de réalisation du gîte d'étape. Un dossier complet est constitué.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer pendant 3 ans au Relais Départemental des Gîtes de France.

*** Divers :**

- En raison de l'arrêt maladie d'un agent d'entretien, le Conseil Municipal envisage le recrutement d'un agent contractuel pour une durée d'un an, à temps complet, soit 31 heures par semaine. M. Patrice BENOIT est recruté à compter du 1er Janvier 2000 pour un an.

- Remise des prix "Maisons Fleuries", le Dimanche 19 Décembre 1999, à 11 h 30.

Séance du 03 MARS 2000

*** Pays de la vallée de la Dordogne :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal ce que recouvre et représente le Pays de la Vallée de la Dordogne.

Le Conseil Général souhaite que la Commune se détermine sur son appartenance au Pays de la Dordogne.

Le Conseil Municipal prend acte du découpage départemental en pays lequel rattache la commune de Turenne au Pays de la Vallée de la Dordogne.

*** Rétrocession de terrains (Syndicat du cause) :**

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession proposée par le Causse Corrèzien ; il s'agit des terrains de la Gare de Turenne, l'étang de pêche et le stade de sports, pour une superficie de 7ha 58a 61 ca.

*** Etude diagnostic du réseau d'assainissement du Bourg :**

Suite aux nouvelles dispositions pour les investissements concernant l'assainissement, le Conseil Municipal mandate le Département pour l'instruction des demandes de subventions auprès des autres intervenants.

*** Redevance Assainissement : Année 2000 :**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4,00 Frs par mètre cube d'eau la redevance assainissement, et l'abonnement au service assainissement à 120,00 Frs HT (60,00 Frs HT pour le 2ème compteur, gratuit pour les suivants).

*** Avant Projet BUDGET 2000 :**

M. le Maire expose les investissements à prévoir au Budget 2000.

- L'Aménagement du gîte d'étape - La 1ère tranche du P.A.B. - La Voirie - L'achat éventuel d'un local.

Prévoir également la réfection des toitures des bâtiments communaux, suite à la tempête, etc.

- Une délibération est prise concernant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes du Schéma Directeur du Pays de BRIVE.

*** Questions diverses :**

- Lecture est faite d'un courrier de l'Association "La Pétanque Turennoise" concernant l'achat par la Commune d'un terrain appartenant à M. BRAZES.

Le prix du terrain étant jugé trop élevé, le Conseil Municipal ne donne pas, dans l'immédiat, suite à cette demande.

- Suite à un courrier de l'Association "Les Amis de Turenne", le Conseil Municipal accepte de prêter, pour l'année 2000, la Salle Frédéric Maurice à cette association.

- A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil Municipal donne son accord à l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, à M. Stéphane BORIE (terrasse du Café Borie).

- Les subventions suivantes ont été votées :

Foire du Jeudi de la Passion : 5.000 F

Comité Foires et Festivités : 5.000 F

L'U.S.A. Turenne : 1.500 F

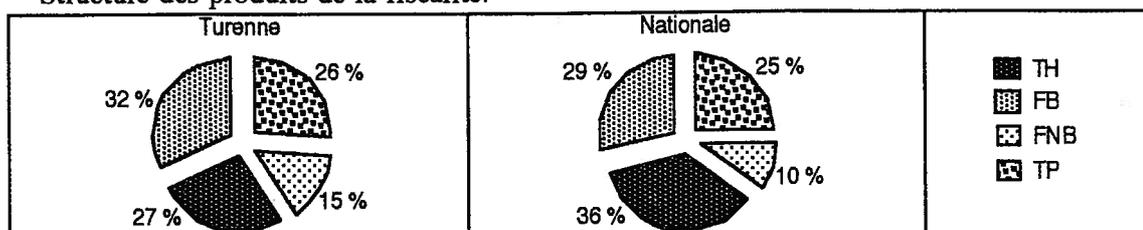
La F.N.A.C.A. : 1.200 F

La Prévention Routière : 100 F

- Le contrat C.E.S. de Mlle BAUSSIAN M. Claude se terminant le 14 Mars 2000, un recrutement sera prochainement lancé en vue de son remplacement.

TURENNE : Situation financière (suite)

- Structure des produits de la fiscalité.



Entre 1995 et 1999 les taux de la fiscalité communale sont restés inchangés.

Ces taux sont proches des moyennes nationales pour la taxe d'habitation et le foncier bâti mais ils s'écartent beaucoup pour le foncier non bâti et la taxe professionnelle. Ce qui est le propre des petites communes rurales.

III - RATIOS OU POINTS DE REPERES.

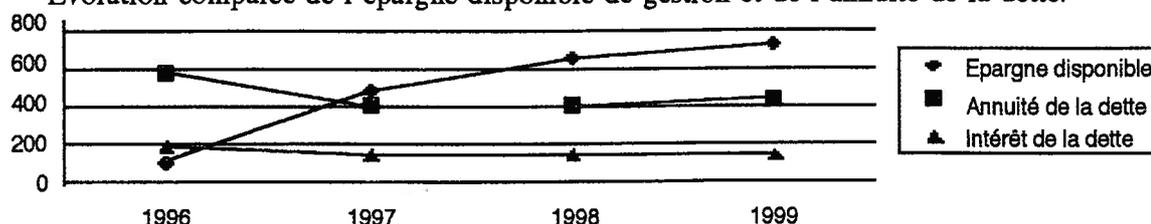
	Turenne Moyenne 96 à 99	Nationale année 97	Régionale année 97
Investissement en F par habitant	1375	1584	1423
Taux de subvention moyen	20,50 %	21,90 %	23,40 %
Épargne disponible sur dépense d'investissement	40 %	28 %	29 %

L'investissement par habitant est proche de la moyenne nationale, par contre le taux de subvention est plus faible par rapport à la dernière année de référence connue (1997).

Ce taux de subvention est variable selon les types d'investissements réalisés ce qui peut expliquer des écarts.

L'épargne disponible permet de couvrir 40 % des dépenses d'investissements ce qui positionne notre commune 10 points au dessus de la moyenne régionale.

- Evolution comparée de l'épargne disponible de gestion et de l'annuité de la dette.



D'où il ressort nettement une diminution d'abord et une stabilisation ensuite de l'annuité et de l'intérêt de la dette, tandis que l'épargne de gestion augmente.

- Endettement par habitant (en francs).

Turenne 99	Moyenne Nationale 97	Moyenne Régionale 97
2 191	3 652	4 102

- Endettement sur recettes de fonctionnement (en %).

Turenne 99	Moyenne Nationale 97	Moyenne Régionale 97
51 %	90 %	97 %

L'endettement ne représente que la moitié des recettes de fonctionnement alors qu'il absorbe près de la totalité des recettes en moyenne nationale ou régionale.

L'endettement d'un habitant de notre commune est inférieur de 47 % à celui de la moyenne régionale.

Sans réaliser de nouveaux investissements il suffirait de 2 ans pour rembourser le capital de la dette alors qu'à l'échelle nationale ou régionale ce délai est supérieur à 5 ans.

SOURCE : Tous les chiffres utilisés dans ce dossier sont extraits d'une analyse financière réalisée par le Crédit Local de France à Limoges.